

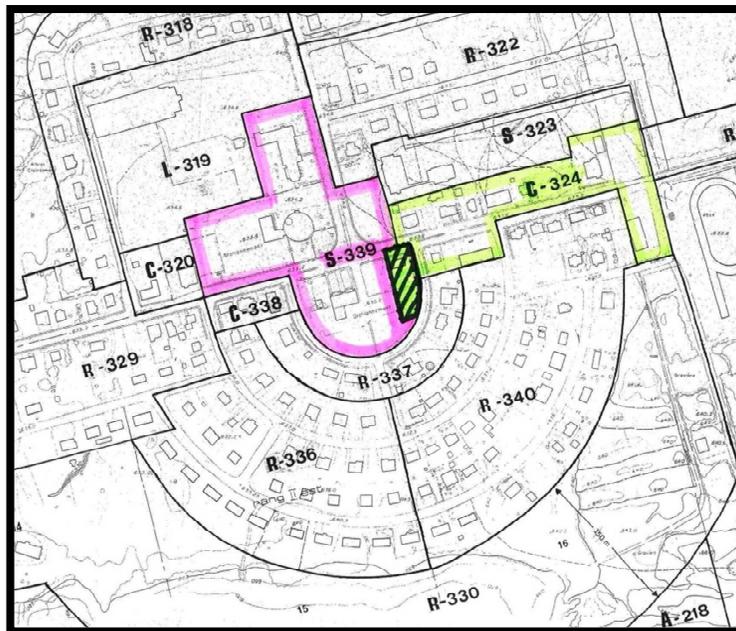
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite Municipalité, QUE:

La Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a adopté lors de la séance spéciale du conseil tenue le 18 janvier 2021, le premier projet de Règlement 510 ayant pour objet de modifier le Règlement 237 et ses amendements.

Le projet de Règlement 510 consiste sommairement à :

- agrandir la zone C-324 à même une partie de la zone S-339 pour y inclure l'emplacement qui était dans le passé occupé par la Caisse Desjardins (122, boulevard St-David) dans le but qu'il y soit permis certains usages de types:
 - résidentiel
 - commercial
 - de services
 - socio culturels



Dans le contexte particulier de la COVID, il y aura consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours au sujet de ce projet de règlement afin de permettre au conseil de recevoir les commentaires de la population à ce sujet.

Le projet de Règlement 510 est disponible sur le site internet de la municipalité à l'adresse www.villefalardeau.ca, onglet "Documents" et sous-onglet "Politiques et règlements".

Toute personne souhaitant le faire pourra transmettre ses commentaires par écrit **avant** le 1^{er} mars 2021 à midi de l'une ou l'autre des manières suivantes:

- Par courriel à : d.hudon@villefalardeau.ca
- Par courrier à: Daniel Hudon
Municipalité de St-David-de-Falardeau
140, boul. St-David
St-David-de-Falardeau, Qc, G0V 1C0

Au cours de l'assemblée du 1^{er} mars 2021, le maire ou un autre membre du conseil, donnera les explications sur le contenu du projet et les conséquences de son adoption et le conseil prendra connaissance des commentaires écrits reçus.

Les modifications contenues dans ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉE à Saint-David-de-Falardeau, ce 11^e jour du mois de février deux mille vingt et un.

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général